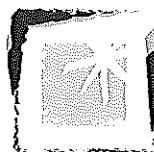


N° DEL/2025-118



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 8 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 2 décembre 2025

PRESENTS (29)

Délégués titulaires (29) : M. FERRÉ Charles, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : /

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme RIVET Murielle, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (7) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme AUDUREAU Agnès a donné procuration à Mme COURTEIX Nadine,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

Objet : Mode de gestion des amortissements des immobilisations en comptabilité M4

Considérant la délibération du 3 février 2025 portant fixation des amortissements des immobilisations relevant de la nomenclature M4,

Considérant la nécessité de revoir la durée d'amortissement des véhicules, fixée à 5 ans, qu'il convient de passer à 7 ans et des camions et véhicules industriels, fixée à 7 ans, qu'il convient de passer à 10 ans, il est proposé de modifier les durées comme suit :

Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	3 ans
Frais d'études	5 ans
Immobilisations corporelles	
Véhicules	7 ans
Matériel de bureau informatique, électrique ou électronique	5 ans
Matériel pédagogique et petit matériel divers	5 ans
Electroménager, outillage	5 ans
Conteneurs	5 ans
Camions et véhicules industriels	10 ans
Colonnes de collecte de déchets	20 ans
Equipements de garages et ateliers	10 ans
Matériel classique	10 ans
Matériel technique (extincteur, pompe, défibrillateur, sonde etc...)	10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Installations et appareils de chauffage, équipements des cuisines	15 ans
Installations et réseaux de voirie	20 ans
Appareils de levage	20 ans
Agencements et aménagements de la déchetterie	25 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
Bâtiments neufs	50 ans

Le seuil des biens de faible valeur inférieur est fixé à 1 000 €, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en une année au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** les durées d'amortissement par nature de biens comme récapitulé dans le tableau ci-dessus ;
- **Fixe** à 1 000,00 € le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en une année au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 9 décembre 2025**

Le Président,



Communauté de Communes
Mentadour Egletons Monédières

Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Charles FERRÉ